



Photo de droite
Éric Labonté, MAPAQ

L'agroalimentaire nourrit et enrichit la Chaudière-Appalaches...

... Découvrez les

efforts en préservation de l'environnement



La rivière Rouge (devant vous) fait partie du sous-bassin versant de la rivière Beau-rivage dont la superficie est de 718 km². L'activité agricole y est très présente.

Afin d'améliorer sa performance environnementale, le secteur agricole a adapté ses pratiques. Plusieurs intervenants l'appuient, notamment le gouvernement du Québec, les clubs-conseils en agroenvironnement, les organismes de bassins versants, etc.

Voici quelques exemples d'actions concrètes :

Entreposage et gestion des fumiers

Depuis la fin des années 1980, l'usage de structures d'entreposage étanches est progressivement devenu obligatoire. Depuis 1998, les producteurs doivent détenir des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), préparés et signés par un agronome. La gestion des fumiers se fait en fonction des besoins des plantes et des sols.

Le retrait des animaux des cours d'eau

Au cours des dernières années, les producteurs ont aménagé des sites d'abreuvement qui permettent aux animaux d'étancher leur soif sans aller dans le cours d'eau.

Le respect des bandes riveraines

Une bande riveraine de trois mètres est dorénavant protégée le long de tous les cours d'eau. La seule activité agricole qui y est tolérée est la culture et la récolte du foin.

Adapté de : Fédération de l'UPA de la Beauce, « Les efforts des agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau de la Chaudière portent fruit », communiqué de presse, 2 mars 2012.



Pour lire ce code QR, assurez-vous d'avoir téléchargé l'application correspondante sur votre téléphone intelligent.

